

Synthèse des modifications apportées au Schéma Directeur Cyclables 2024-2034 du Pays de Fontainebleau après avis des communes sur le document finalisé avant adoption

Commune	Date mail	Observations communales sur le programme d'actions	Observations communales sur les annexes relatives aux propositions d'itinéraires (document évolutif)	Modifications des pièces du SDC et réponses apportées par la CAPF - à noter que le SDC est un document qui vie et sera questionné au fur et à mesure de son avancement opérationnel. Les fiches itinéraires, indiquées en annexe - éléments de projection, seront ainsi revues et adaptées dès que nécessaire : elles ne sont pas figées mais ont permis de définir un programme et un investissement à planifier.
Achères-la-Forêt				
Arbonne-la-Forêt				
Avon				
Barbizon	05/01/24	>Carte des liaisons : convergence des axes vers Fontainebleau. Question du tourisme et de la nécessité de voir Barbizon comme un pôle central. >D607 et D637, question de ne pas supprimer une voie de circulation, mais plutôt de créer une piste cyclable parallèle	>Page 101 : Itinéraire 18 : privilégier option 1 > Arbonne Barbizon >page 102 : Itinéraire 19 : privilégier option 1 Perthes Barbizon > ne pas aller sur la D637, ne pas supprimer une voie de circulation. >Page 106 : Itinéraire 22 : option 1 > prévoir une passerelle au-dessus de la D637 >Page 107 : Itinéraire 22 : travaux d'empiétement de la route du Briquet	>La carte de synthèse des enjeux identifie, comme souhaité par la région, les axes liés à la pratique du vélo du quotidien qui peut toutefois servir aussi à une desserte touristique. La région a toutefois souhaité que le volet touristique fasse l'objet d'un autre schéma. La carte a par ailleurs été adaptée à la demande des élus et validée lors des 3 étapes de l'élaboration du SDC via les COPILS et le bureau communautaire >Barbizon est bien identifiée en tant que "pôles principaux et secondaires" >Les fiches itinéraires ont été adaptées pour prendre en compte les observations de la commune.
Bois-le-Roi	19/01/24	x	>Les profils ne sont pas présents sur toutes les fiches itinéraires >Question de l'ajout du barreau entre avenue Foch et l'allée de Barbeau	>Les profils des fiches itinéraires ont été mis à jour >La demande de barreau est bien notée et fera aussi l'objet des éléments à mettre en avant lors de la construction des différentes infrastructures cyclables en phase pré-opérationnelle
Boissy-aux-Cailles				
Bourron-Marlotte				
Cély				
Chailly-en-Bière	05/01/24	x	>Route Chailly bois le roi : CVCB (chaussée à voie centrale banalisée) demande vitesse limite 70 KM/H >Entrée Chailly D115, Virage dangereux pour CVCB >Fermeture route entre Chailly et Perthes à questionner >Réflexion sur la liaison Chailly Barbizon notamment traversée par le pont >Continuité Arbonne Chailly + Voie cyclable parallèle à la D637 >Ne pas supprimer une voie de circulation sur la D637 >Ajouter liaison Chailly Melun (via D64) >Liaison chailly BoisleRoi (via D115) à questionner	>D637 : la proposition de suppression avait été proposée lors des ateliers communaux - rien n'est acté à ce stade - ce n'est qu'une projection qui peut ne pas être retenue. Il est bien noté que la suppression de la voie questionnée. D'autres solutions seront étudiées et des scénarios proposés lors de la phase étude préopérationnelle. >Chailly - Bois le Roi : CVCB + limitation 50 KM/H dans l'attente d'une évolution réglementation forêt de protection qui ne permet pas actuellement de prévoir des liaisons aux abords des départementales >Est noté la proposition d'une CVCB à l'entrée de Chailly >Route de Chailly à Perthes, ajout de la mention "concertation avec les maraichers" >Barbizon - Chailly, la solution technique est décrite en p.106 du document, mais sera approfondi ou réétudié lors de la phase pré-opérationnelle >Liaison Chailly-en-Bière - Melun est proposée en opportunité en raison de la forêt de protection et de l'impossibilité d'y prévoir pour le moment des liaisons cyclables.
La Chapelle-la-Reine				
Chartrettes	Décembre	demande d'info complémentaire concernant les fiches actions	X	>Des compléments ont été apportés aux demandes d'approfondissement
Fleury-en-Bière				
Fontainebleau				
Héricy				
Noisy-sur-École	25/01/24	x	>Itinéraire 13 : Piste cyclable entre Milly et Noisy doit être réalisée par le département ( plan vélo 77) jusqu'au Carrefour route des Grandes vallées Noisy >Carrefour des Grandes Vallées > Rue du Pont de l'arcade : contrainte foncière + forêt de protection + Changement d'accotement >Urgence voie verte Noisy-Le Vaudoisé, permettre la liaison vers Milly la Foret >Itinéraire 68 : jalonnement d'Arbonne au parking Croix St Jerome, tronçon 68C	>Les modifications ont été apportées
Perthes				
Recloses				
Saint-Germain-sur-École				
Saint-Martin-en-Bière				
Saint-Sauveur-sur-École	09/01/24	x	>Ajouter piste cyclable st Sauveur-Perthes >Liaison st Sauveur-st Germain à mettre en court terme >Fiche Liaison Ponthierry-Brinville à ajouter	>St sauveur - St germain est proposé en court terme dans la logique de continuité de l'itinéraire >brinville Ponthierry, non représenté car en dehors de la CAPF, mais l'axe sera pris en compte en lien avec les autres EPCI
Samois-sur-Seine	Décembre	demande d'info complémentaire concernant les fiches actions, sans demande particulière	X	>Des compléments ont été apportés aux demandes d'approfondissement
Samoreau				
Tousson				
Ury	29/01/24	x	>Ne souhaite pas fermer la route de Bessonville (Ury > Bessonville) >Réflexion pour la transformation en voie partagée (Ury > Bessonville)	>La route fermée à la circulation était une proposition qui avait été validée durant les ateliers et permettait aussi aux agriculteurs de circuler correctement. La proposition était de créer un obstacle au centre de l'itinéraire pour transformer l'axe en voie verte mais ne correspond pas à une fermeture de la route aux deux extrémités entrée et sortie. >D'autres solutions/propositions seront être étudiées, comme un simple jalonnement, lors des études pré-opérationnelles.
Le Vaudoisé	09/01/24	x	>Nécessiter de la liaison Le Vaudoisé - Milly et le Vaudoisé -La Chapelle la Reine (itinéraire 2. 2 et itinéraire 13) >Regrette que la liaison sur la voie ferré LCLR - Malaherbes soit en opportunité >Itinéraire 2.1, tronçon 2f est un chemin rural + domanialité du tronçon 13b est à approfondir >Itinéraire 13 : comporte mention Noisy + demande que le plan fasse apparaître la D16 comme continuité externe	>Les modifications ont été apportées >La liaison se trouvant sur la voie ferrée Bourron-Malaherbes ne peut être retirée des opportunités. En opportunité, on retrouve des axes qui ne peuvent pas être programmés mais seront toutefois étudiés en parallèle de la déclinaison du schéma (impossibilité réglementaire, coût trop élevé, propriété foncière, emprise privée). Cette voie appartient à la SNCF. A ctuellement, la SNCF ne souhaite pas abandonner cette ligne car elle a d'autres projets. Toutefois si ses projets évoluent, cette voie pourra sortir des itinéraires classés en opportunité et son aménagement pourra être étudié lors de la déclinaison de ce schéma. En lien avec les enjeux de biodiversité constatés par le PNRGF
Vulaines-sur-Seine				

Suivi des modifications apportées au dossier du SDC du Pays de Fontainebleau suite à la consultation des communes - Pôle UHD - service Mobilités - Février 2024

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20240405-2024-083-DE  
Date de réception préfecture : 05/04/2024